

MAIRIE DE DRAP



ARRETE MUNICIPAL DE POLICE 86-08-2018
Portant autorisation temporaire
d'occupation du domaine public 437 Vieux
Chemin du Château règlementant la
circulation et le stationnement des
véhicules

Le Maire de la Commune de DRAP,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code pénal,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu la demande formulée par la Société AZUR TRAVAUX, domiciliée à LA COLLE SUR LOUP (AM)-2292, chemin de l'Escours, représentée par Monsieur SIRANGELO Lucien mandatée par ENEDIS domiciliée au 8 bis, avenue des Diabls Bleus – NICE (AM), représentée par Monsieur LARGIER Fabrice quant à l'occupation du domaine public afin d'effectuer des travaux de raccordement et d'ouverture d'une tranchée transversale d'une longueur de 7 ml au droit du chantier IMBERT-RIDAO, 437 Vieux Chemin de la Colle - DRAP (AM), nécessitant une fermeture à la circulation durant trois jours et l'interdiction de stationner pendant la durée des travaux de ladite voie,
Considérant que lesdits travaux seront effectués à partir du mercredi 26 septembre 2018 pour une durée du 14 jours de 9h00 à 15h30,
Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de régler le stationnement et la circulation des véhicules,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser les occupations du domaine public communal et de les régler dans l'intérêt de la commodité, de la sécurité de la circulation des véhicules, des piétons et des différents usagers du domaine public,

ARRETE :

Article 1 : La Société AZUR TRAVAUX, domiciliée à LA COLLE SUR LOUP (AM) - 2292, chemin de l'Escours -, représentée par Monsieur SIRANGELO Lucien, mandatée par ENEDIS domiciliée au 8 bis, avenue des Diabls Bleus – NICE (AM), représentée par Monsieur LARGIER Fabrice est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux de raccordement et d'ouverture d'une tranchée transversale d'une longueur de 7 ml au droit du chantier IMBERT-RIDAO, 437 Vieux Chemin de la Colle - DRAP (AM) à partir du mercredi 26 septembre 2018 pour une durée du 14 jours de 9h00 à 15h30 et nécessitant une fermeture à la circulation durant trois jours de ladite voie.

Article 2 : Pendant la durée des dits travaux, le stationnement des véhicules sera strictement interdit au droit du chantier à l'exception des véhicules des services de secours et d'incendie ainsi que ceux des véhicules et engins exécutant les travaux.

Tout véhicule gênant à l'exécution des travaux fera l'objet d'une verbalisation conformément aux lois et règlements en vigueur et sera susceptible d'une procédure de mise en fourrière,

Article 3 L'entreprise en charge des travaux a obligation de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour la protection des biens et des personnes, de matérialiser par des barrières les emplacements des travaux et devra installer les panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de NICE (06) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté :greffe.ta-nice@juradm.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Drap
- Monsieur le Garde-champêtre Territorial
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de La Trinité (AM).
chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DRAP, le 21 août 2018

Le Maire,

Robert NARDELLI

